

Faire, se faire et donner confiance grâce à la discipline du PONY GAMES (01)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Développer la confiance et les compétences personnelles (softs skills) de ses cavaliers au travers de la discipline du Pony Games,
- ✓ Enseigner le Pony Games pour accéder à la compétition.

PRÉ-REQUIS –PUBLIC CIBLE

Avoir une licence fédérale valide,
Être dirigeant ou enseignant de la filière équestre.

MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉS

Apports théoriques et échange en salle.
Pratique en carrière sans poney puis à cheval.
Tout exercice individuel fait l'objet d'une observation et d'une analyse par l'ensemble du groupe.
Temps d'intégration des acquis sous la forme d'un temps d'échanges et de restitution.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le formateur par le biais d'échanges et de questions/réponses.
Attestation de fin de formation.
Évaluation de la satisfaction par un questionnaire.

INTERVENANT

Jacques CAVE

enseignant d'équitation, BEES2



Indicateurs de qualité disponibles ici :
www.centredeformation-creara.com/qui-sommes-nous

3 journées en présentiel
21 heures de formation

Lundi 17 et mardi 18
février puis le
lundi 24 mars 2025

CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

Jour 1 : Articuler les contraintes de l'apprentissage et de la performance avec la sécurité et le bien-être animal ?

En salle :

- Comment se connecter avec l'animal pour ainsi développer sa confiance en son cavalier et le plaisir de travailler
- Analyse des conditions d'apprentissage
- Définir et hiérarchiser les priorités
- Changer l'organisation des séances
- Préparer aux situations qui créent des peurs/ traumatismes (la chute, la fuite, la perte de contrôle, le déséquilibre)
- Comment impacter les parents positivement lors de la prise de contact

Pratique en carrière à pied sans poney : l'importance de la précision du système de travail

- Terrain Système N° 1 : exercices avec barres au sol et cônes fixes (créer une répétition, impliquer l'animal)
- Terrain Système N° 2 : exercices avec barres au sol et cônes fixes (travailler le cadre du cheval, travailler les transitions, travailler la préparation à l'obstacle)

Jour 2 : L'implantation du Pony Games pour un club qui veut intégrer l'activité

En salle : Application du système pédagogique avec l'utilisation du Pony Games

Les dangers d'une implantation trop précoce de la discipline du Pony Games car cela génère trop d'inertie et de difficultés techniques.

- Les procédures d'échauffement essentielles et indispensables au bon déroulement de la préparation,
- Comment préparer techniquement la discipline au niveau des enfants/adultes et des poneys : habitude au matériel, difficulté de l'aller et du retour, socialisation des poneys, gestion du galop à juste/à faux, travail des transitions, des tournants, des arrêts,
- Comment préparer mentalement la discipline du Pony Games : augmenter la concentration pour ne pas commettre d'erreur et de fait punir le poney, capacité d'évaluer qui fait commettre l'erreur (cavalier ou poney ?) et procédure de réparation,
- Comment créer la dynamique d'équipe : nouvelle configuration du travail en équipe : alterner le travail en paire/ en trio/à quatre/à cinq/ en individuel, puis gérer une équipe de Pony Games (objectifs/cohésion),
- Le jeu système.

Pratique en carrière à pied sans poney :

- Les 8 jeux de base, présentation, règles, organisation

Jour 3 : les applications du système

Pratique à cheval en carrière :

- Vérification de la compréhension des Terrains Système 1 et 2
- Organisation à définir
- Pony Games : 8 jeux de base
- Mise en situation de compétition



TARIF & FINANCEMENT

De **546 € net de taxe** pour les 21 heures de formation, selon le statut (hors frais d'hébergement et de restauration). Demande d'acompte de 50 euros à l'inscription (déduit de la 1^{ère} facture ou recrédités selon le financement).

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :



VIVEA : Pour les dirigeants et conjoints collaborateurs, 546 euros (100% pris en charge dans la limite des 3000 € de fonds disponibles par personne par année civile).

<https://extranet.vivea.fr/hapi/#/connexion>

OCAPIAT : Pour les salariés, 546 euros (prise en charge à hauteur de 50% des frais de formation soit 273 euros, de reste à charge pour l'employeur). **Demande de prise en charge à déposer AVANT le début de la formation sur votre espace OCAPIAT.**

<https://monespace.ocapiat.fr/#>



AGEFICE/ FIFPL : Pour les indépendants, 546 euros, possibilités de financement selon votre Contribution Formation Professionnelle. **Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation et 10 jours pour le FIFPL.**

<https://fifplonline-odf.fifpl.fr/login> <https://communication-agefice.fr/>

LES + DE LA FORMATION

Infrastructure d'accueil de qualité,
accessible en transports en commun.
Intervenant certifié.



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA :
formation.ara@cre.ffe.com - 06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet :

www.centredeformation-creara.com

Lieux de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite

DATES ET LIEU DE FORMATION

DATES	LIEU
Lundi 17 et mardi 18 février, lundi 24 mars 2025	Centre équestre Equ'Ain 1 chemin de l'île Parc de Miribel Jonage, 01700 Miribel

INSCRIPTION

Compléter le formulaire d'inscription en ligne :

S'inscrire

Nombre de places : 8 mini, 12 maxi

Une convocation vous sera envoyée par mail dès validations de votre dossier et du financement.

Signature d'une convection de formation.

Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation



RESTAURATION

Possibilité d'apporter votre panier repas le midi, salle équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes.



CONTACTS

Corinne BARES Tél. : 06.29.96.06.06

Marilyn VALADE Tél. : 07.66.38.35.15

Mail : formation.ara@cre.ffe.com



CF CRE ARA
Maison Régionale des Sports
68 avenue Tony Garnier, 69304 Lyon cedex 07

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.